

20250430 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/57427/en-tunisie-des-migrants-soudanais-portent-plainte-devant-les-nations-unies-pour-mauvais-traitements>

[Grand angle](#)



© Hassene Dridi/AP/picture alliance

Environ 500 personnes vivaient dans les campements démantelés à Tunis dans la nuit du 2 au 3 mai 2024. Image d'illustration. Crédit : Picture alliance

En Tunisie, des migrants soudanais portent plainte devant les Nations unies pour mauvais traitements

Par [Julia Dumont](#) Publié le : 30/05/2024 Dernière modification : 31/05/2024

En Tunisie, un groupe de 33 personnes, dont sept enfants, ont été emprisonnées alors qu'elles avaient déposé une plainte auprès du Comité des Nations unies pour les droits de l'Homme. À ce titre, elles auraient dû être protégées par les autorités tunisiennes. Ces migrants avaient été expulsés vers l'Algérie après le démantèlement de leur campement, installé devant les locaux du Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) à Tunis, début mai.

La démarche est extrêmement rare. Le 6 mai dernier, un groupe d'une trentaine de Soudanais installés en Tunisie a déposé une plainte auprès du Comité des Nations unies pour les droits de l'Homme.

Ces exilés avaient été enregistrés par le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) en Tunisie, comme demandeur d'asile. Depuis plusieurs mois, ils vivaient dans un campement installé devant les bureaux de l'agence onusienne. Mais [les lieux ont été évacués par la police dans la nuit du 2 au 3 mai](#). Des centaines de personnes ont été expulsées et certaines ont également été déportées vers la frontière algérienne, en plein désert.

Le groupe de Soudanais fait partie de ces personnes. "Ils étaient en route vers l'Algérie lorsque le convoi de la police tunisienne est tombé en panne d'essence et les a abandonnés [...] à environ 5 km de la frontière algérienne", a indiqué à InfoMigrants David Yambio, fondateur du compte X (ex-Twitter) Refugees in Libya qui documente la situation des migrants en Libye et en Tunisie.

"Parmi le groupe, il y avait des personnes très fragiles comme des enfants ou des personnes malades. Ils ont été laissés au milieu de nulle part, exposés au danger d'être agressés, maltraités par les autorités ou même par des locaux. Compte tenu de la situation générale en Tunisie, le risque de subir des attaques racistes est très élevé", a dénoncé auprès d'InfoMigrants Lucia Gennari, avocate italienne membre du [réseau ASGI](#) (Association for Juridical Studies on Immigration). Selon elle, les personnes ont notamment été empêchées de monter dans des trains pour retourner à Tunis.

"Un risque d'attaques racistes très élevé"

Soutenu par Refugees in Libya et l'ASGI, le groupe a déposé une plainte le 6 mai auprès du Comité des Nations unies pour les droits de l'Homme. "Nous avons contesté le fait qu'ils aient été transférés de force de Tunis vers des régions très éloignées où ils n'avaient pas accès aux produits de base tels que la nourriture, l'eau ou les médicaments", a expliqué à InfoMigrants Lucia Gennari.

Quelques jours plus tard, le 11 mai, les autorités tunisiennes ont arrêté le groupe. Les migrants ont été emprisonnés dans la prison de Tébourba, une ville située à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Tunis. Une femme et ses enfants ont été rapidement libérés mais les autres membres du groupe sont restés en détention pendant plusieurs jours.

"Nous ne savons pas si cela est lié au dépôt de plainte... Probablement pas car les arrestations de migrants sont extrêmement fréquentes en Tunisie malheureusement", a déclaré Lucia Gennari.

Le Comité des Nations unies pour les droits de l'Homme offre à une personne ou à un groupe de personnes la possibilité de déposer une plainte si la ou les personnes "affirment être victimes d'une violation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques par un État partie", [signale l'organisation onusienne sur son site internet](#). "Pour que le Comité soit compétent pour recevoir des plaintes individuelles, l'État partie concerné doit avoir reconnu la compétence du Comité en ratifiant le Protocole facultatif", précise-t-elle. C'est le cas de la Tunisie [qui a ratifié le protocole en question](#) en 2011.

Mais la plainte déposée devant le Comité des droits humains des Nations unies n'entraîne pas systématiquement de condamnations, loin de là. "Une fois enregistrée, la communication [ou plainte, ndlr] entre dans une phase d'échanges contradictoires entre l'État concerné et les plaignants. La communication et son traitement restent confidentiels jusqu'à ce que le Comité décide de la recevabilité et du bien-fondé de la plainte sur la base des arguments soulevés par l'État et le plaignant et au regard des normes juridiques du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La décision finale du Comité peut prendre jusqu'à quatre ou 5 ans, compte tenu de la durée de la procédure et du nombre d'affaires [en cours]", a indiqué le Comité à InfoMigrants.

Contester le soutien européen à Tunis

Les espoirs de voir l'État tunisien condamné pour ses mauvais traitements envers les migrants sont donc faibles. Mais l'objectif de la plainte est aussi symbolique. "Je pense qu'il est important de contester ce qui se passe en Tunisie et d'essayer de protéger les gens, même s'il s'agit d'un très petit nombre de personnes, plaide Lucia Gennari. Et d'un point de vue plus général, je pense qu'il est important [...] d'essayer d'intervenir sur le soutien que les États

européens apportent aux autorités tunisiennes, comme ils l'ont fait pour les autorités libyennes."

A lire aussi

[La politique migratoire tunisienne inquiète les Nations unies](#)

L'avocate rappelle que le Comité des Nations unies pour les droits de l'Homme avait rendu [une décision importante dans l'affaire du naufrage du Libra](#), en octobre 2013, à la suite de la plainte de quatre survivants. "Même si le navire qui a coulé n'était pas situé dans la zone de recherche et de sauvetage de l'Italie, elle avait le devoir de soutenir la mission de recherche et de sauvetage pour sauver la vie des migrants", avait déclaré en 2021 Hélène Tigroudja, membre du Comité. L'action tardive de l'Italie a eu un impact direct sur la perte de centaines de vies", avait-elle expliqué, relevant qu'en "raison de ce retard, plus de 200 personnes, dont 60 enfants, se sont noyées".

Selon Lucia Gennari, cette décision rendue en 2021 a depuis été utilisée à plusieurs reprises au sein de tribunaux.

Nouvelles expulsions

Depuis le dépôt de leur plainte, les exilés soudanais ont été jugés pour "entrée illégale sur le territoire tunisien", [comme de plus en plus de migrants dans le pays](#). À la suite de leur comparution, certains membres du groupe ont pu être placés en sécurité dans un lieu tenu secret mais d'autres ont été de nouveau déportés vers l'Algérie.

Une nouvelle violation du droit car en vertu de l'article 94 du règlement intérieur du Comité des Nations des droits de l'Homme, il a été demandé à la Tunisie "d'autoriser l'octroi d'une assistance humanitaire aux auteurs de la [plainte], de leur fournir l'assistance nécessaire, y compris une assistance médicale, en tenant compte du fait qu'il y a des enfants dans le groupe, de ne pas expulser les auteurs pendant l'examen de leur cas par le Comité et de prévenir les menaces, actes de violence ou représailles auxquels ils pourraient être exposés du fait qu'ils ont soumis cette demande au Comité", a détaillé David Yambio à InfoMigrants.

A lire aussi

[En Tunisie, Meloni et Saied veulent miser sur les "retours volontaires", vent de panique chez les migrants de Sfax](#)

Depuis plusieurs mois, Tunis multiplie les expulsions de migrants vers la frontière algérienne. La plupart de ces exilés cherchent ensuite à revenir vers Tunis ou Sfax. Certains sont attaqués en chemin, voire [revendus à des réseaux de kidnapping](#) par les Tunisiens qui les transportent en voiture vers ces villes. Les exilés sont alors torturés et leurs sévices filmés pour extorquer des rançons à leurs familles.